

## **Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2019**

Présents : Christophe ARGENTIER - Michèle BEGARANI - Alain BREFUEL - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Irma CARNUS - Jean-François CAZES - Valérie COSTECALDE - Florence GRIFFOUL - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - Marie MONTEILLET - Christian PUECH - Christian PUECH - Paul REDON - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - Aurélie TIEULIE - Pierre TOURRETTE - Francine TRIANO.

Excusés : Bertrand CLAUSEL DE COUSSERGUES (Pouvoir à Francine TRIANO) - Hélène CONSTANS - René MARCILLAC (Pouvoir à Jean-Paul PEYRAC) - Sébastien PARAYRE - André TORBIERO (Pouvoir à Aurélie TIEULIE)

Absents : Pascal DEBRABANT - Michel DELMAS - Sébastien DUFIX - Daniel GUIRAL - Hélène RAPIN - Annick RAYNAUD - Sébastien ROUS  
Secrétaire de séance : Francine TRIANO

### **Approbation du compte rendu de la séance du 03 juillet 2019**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 03 juillet 2019 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Aucune remarque ayant été formulée, le conseil municipal valide ce compte rendu.

*Vote à l'unanimité*

### **Intervention de Madame Cécile SURY, Directrice Générale des Services à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac**

Cette intervention porte en priorité sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui pourrait être lancé sur le territoire de la Communauté de Communes. Madame Sury présente les arguments développés lors de la réunion animée par les services de l'Etat le 24 septembre. Elle présente la carte du territoire : communes ayant un PLU, une carte communale ou non dotées d'un document d'urbanisme.

### **1 - Délibération pour lancer la consultation de bureaux de maîtrise d'œuvre pour l'acquisition et l'aménagement d'une voie nouvelle à Cruéjols (entre la RD 988 et la RD 245)**

Dans le cadre d'une cessation d'activités d'un agriculteur et d'échanges avec la SAFER, Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour la commune d'acquérir une bande de terrain afin de créer une voie entre la RD 245 et la RD 988 à Cruéjols.

Monsieur le Maire présente de dossier de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie nouvelle à Cruéjols établi par Aveyron Ingénierie.

Il demande au conseil municipal de valider cet appel public à la concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une voie nouvelle à Cruéjols
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

*Vote à l'unanimité*

### **2 - Délibération pour accepter le versement du solde de l'association ASPEC de Coussergues lors de sa dissolution**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Coussergues (ASPEC) va être dissoute. Lors de l'Assemblée Générale, les membres présents ont émis le souhait de verser le solde du compte à la commune afin de participer à la restauration du Monument aux Morts de Coussergues. Le montant est de 4 572.42 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- accepte le don de l'association ASPEC pour un montant de 4 572.42 €

*Vote à l'unanimité*

### **3 - Vote de décisions modificatives sur les budgets assainissement et Mairie :**

Monsieur le Maire informe que l'Agence Adour Garonne a procédé à des régularisations sur la modernisation des réseaux de collecte (2016 -2017) dues par la commune. De ce fait, les crédits prévus au budget sont insuffisants sur le compte correspondant et il y a lieu de prendre une décision modificative.

De plus ; sur le budget Mairie, il manque 23.64 € sur le compte 673 pour annuler un titre émis à deux reprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vote ces deux décisions modificatives.

*Vote à l'unanimité*

### **4 - Délibération pour approuver les règlements cantine et garderie des écoles communales**

Monsieur le Maire présente les projets de règlements intérieurs des services cantine et garderie pour les deux écoles communales. Ceux-ci, à destination des parents, des enfants et du personnel, permettront de mieux appréhender ces services et définissent les modalités de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide les règlements tels que présentés et annexés à la présente

*Vote à l'unanimité*

### **5 - Délibération en vue de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à 17 h 30 pour assurer les services garderie périscolaire, entretien des bâtiments scolaires et des locaux communaux à Cruéjols.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à 17 h 30 heures par semaine, pour assurer les services garderie périscolaire, entretien des bâtiments scolaires et des locaux communaux à Cruéjols, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide la création La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à 17 h 30 heures par semaine, pour assurer les services garderie périscolaire, entretien des bâtiments scolaires et des locaux communaux à Cruéjols, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.
- décide d'adopter la modification du tableau des emplois

*Vote à l'unanimité*

### **6 - Délibération pour valider le tableau des effectifs du personnel**

Compte tenu de la création d'un nouveau poste d'adjoint technique, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2019 tel que présenté

Emplois		Effectivement pourvus		Vacants	Contractuels
Catégorie	Grade	TC	TNC (durée)		Durée
<i>Filière administrative</i>					
A	Attaché territoriale		14 h 15	Disponibilité	
B	Rédacteur principal 1ère classe		16 h		
C	Adjoint administratif		25 h		
C	Adjoint administratif		17 h 30		
C	Adjoint administratif		13 h		
<i>Filière technique</i>					
A					
B					
C	Adjoint technique principal 1ère classe	X			
C	Adjoint technique principal 2ème classe	X			
C	Adjoint technique principal 2ème classe		17 h		
C	Adjoint technique		15 h 15		
C	Adjoint technique		30 h 30		
C	Adjoint technique				17 h 30
C	Adjoint technique				Emp perm 19 h
C	Adjoint technique				8 h

*Vote à l'unanimité*

### 7 - Délibération pour valider la programmation des coupes de bois sur Coussergues

Monsieur le Maire délégué de Coussergues fait part au Conseil Municipal des propositions de l'Office National des forêts pour la programmation des coupes et leur mise en vente pour l'année 2020 en forêt Communale.

Propositions en rapport au programme de l'année 2020 prévu par le Plan d'Aménagement de la forêt :

N° UG	GROUPE	SURFACE A PARCOURIR	INSCRIPTION REPORT ABANDON	MOTIF POUR REPORT-ABANDON
1u	Amélioration douglas	3.44 ha	Inscription	Programmation 2020
1u	Amélioration douglas	2.82 ha	Inscription	Programmation 2018 reportée en 2020 pour regroupement des lots
3u	Amélioration douglas	2.80 ha	Inscription	Programmation 2020
3u	Amélioration douglas	7.32 ha	Inscription	Programmation 2018 reportée en 2020 pour regroupement des lots

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'inscrire au programme des coupes de l'année 2020 et de mettre en vente ou en affouage les unités de gestion suivantes :

N° UG	GROUPE	SURFACE	VENTE
- 1u	Amélioration douglas	3.44 ha	X
- 1u	Amélioration douglas	2.82 ha	X
- 3u	Amélioration douglas	2.80 ha	X
- 3u	Amélioration douglas	7.32 ha	X

*Vote à l'unanimité*

## **8 - Délibération pour approuver le rapport sur la qualité de l'eau sur la commune déléguée de Cruéjols**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2018, le 28 juin 2019 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Palmas d'Aveyron, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal,

- approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2018.

*Vote à l'unanimité*

## **9 - Délibération pour lancer une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural à Aybillac et d'un délaissé d'un chemin rural à Palmas**

*Aliénation de deux chemins ruraux à Aybillac :*

Monsieur le Maire délégué de Palmas fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition de deux chemins ruraux désaffectés à Aybillac par le propriétaire riverain. Il précise que ces biens ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public, ni entretenus par la commune.

Il rappelle qu'une enquête préalable à l'aliénation doit être réalisée conformément au décret 2015-955 du 31 juillet 2015 et propose d'engager la procédure en vue de la cession de ces deux chemins.

Madame Marie MONTEILLET fait remarquer que plusieurs chemins sont fermés, notamment en direction de Barbarès et évoque la possible réouverture. Après consultation du plan, il s'avère qu'une partie du chemin en direction de Barbarès se trouve sur la commune de Gaillac d'Aveyron.

Monsieur Christian PUECH précise qu'il serait opportun lors de cession de chemins que le prix de vente couvre les frais liés à l'indemnité du Commissaire enquêteur.

*Aliénation d'une portion de chemin rural au droit de la parcelle section C n°286, commune déléguée de Palmas :*

Monsieur le Maire délégué de Palmas fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'un délaissé de chemin rural par le propriétaire de la parcelle sise section C n°286. Il précise que ce terrain d'une superficie d'environ 85 m<sup>2</sup> est attenant à la maison d'habitation du demandeur, que ce bien n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ni entretenu par la commune.

Il rappelle qu'une enquête préalable à l'aliénation doit être réalisée conformément au décret 2015-955 du 31 juillet 2015 et propose d'engager la procédure en vue de la cession de ce délaissé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide cette proposition
- Décide de mettre en œuvre l'enquête publique
- Demande à Monsieur le Maire de désigner un commissaire enquêteur
- Précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- Décide de fixer le prix de vente, dans la mesure où les conditions seront remplies, à 1 € le m<sup>2</sup>

*Vote à l'unanimité*

## **10 - Délibération pour valider les noms de rues et la numérotation des maisons**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu avec Monsieur Lemaire un groupe de personnes de Coussergues non satisfaits de la dénomination des rues. Monsieur le Maire informe des propositions faites par le groupe. Certaines propositions seront prises en compte.

Le Conseil Municipal validera la dénomination lorsque celle-ci sera définitive. En effet, il convient de rectifier la délibération prise en juillet 2018

### **11 - Délibération en vue d'intégrer la voirie d'un lotissement de Palmas dans le domaine public.**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'ajourner cette délibération faute d'informations précises du notaire en charge du dossier

### **12 - Délibération de principe pour valider l'aliénation d'une bande de terrain (voie communale) sur la place de l'Eglise de Cruéjols à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le projet de création de Maison d'Assistantes Maternelles à Cruéjols a été mis en œuvre par la Communauté de Communes dans l'ancienne salle paroissiale située place de l'Eglise. Le bâtiment et la cour ont été acquis par la Communauté de Communes.

Afin d'agrandir la cour et d'améliorer l'accessibilité du bâtiment, il serait opportun que la commune rétrocède une partie du domaine public communal (environ 15 m<sup>2</sup> de la place de l'Eglise) à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord de principe pour le déclassement d'une partie de la place de l'Eglise et son aliénation.

*Vote à l'unanimité*

### **Questions diverses**

- Démission de la Conseillère Municipale Cécile CHASSALY : Monsieur le Maire informe de sa décision qui fait suite à son embauche par la collectivité
- Consultation d'établissements bancaire : Monsieur le Maire précise qu'une consultation avait été lancée en début d'année pour le financement de la construction de maison à Palmas. La commune n'ayant pas donné suite, les propositions sont obsolètes et il y a lieu de solliciter une nouvelle proposition.
- Monsieur Gérard LEMAIRE informe de la tenue d'une réunion pour le projet de création de la passerelle le 22 octobre à 9 h 30

*Fin de séance à 22 h 50*